



**AVIS DE COURSE**  
**YACHT CLUB DE CHERBOURG**  
**NATIONAL J/70**  
**09 novembre au 11 novembre 2019**  
**GRADE : 4**



**La notation « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.**

## 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV2017/2020),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de course modifiées par le présent avis de course
- 1.4 En cas de traduction de cet avis le texte français prévaudra
- 1.5 Les règles de classe s'appliquent durant toute l'épreuve

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte **aux monotypes J70** en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 La régata se courre selon l'exemption n°2 à la division 240 tel que négocié entre la FFV et les affaires maritimes. Dans ce cas l'armement prévu par la classe J70 suffit à la place de l'armement côtier pour des régates à – de 6 miles de l'abri.
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site du YCC <http://www.yc-cherbourg.com> avant le 25 Octobre 2019. Les inscriptions se dérouleront ensuite sur place.
- 3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.5 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

## 4. DROITS A PAYER

- 4.1 Les droits requis sont de :
    - Avant le 25 octobre : **300 euros par bateau**
    - Après le 25 octobre : **350 euros par bateau**
- Soit par chèque à l'ordre du YCC à envoyer au YCC avec le bulletin d'inscription,

ou par virement bancaire :

**Code Banque :15489**  
**Code Guichet : 04702**  
**Numéro de compte : 00032252301**  
**Clé RIB : 47**  
**Domiciliation : CCM CHERBOURG NAPOLEON**

**IBAN : FR76 1548 9047 0200 0322 5230 147**  
**BIC : CMCIFR2A**

**Titulaire du compte : Yacht Club de Cherbourg**  
**Port Chantereyne**  
**50100 CHERBOURG EN COTENTIN**

4.2 Les droits requis incluent :

- Le grutage pour la mise à l'eau et la sortie de l'eau du bateau
- Le stockage de la remorque
- La place de port pendant toute la durée de la compétition
- L'accès à un parking dédié pour les véhicules pendant toute la durée de l'épreuve
- Le pot d'accueil le samedi 09 novembre
- Le dîner du dimanche 10 novembre

## 5. PROGRAMME

5.1 Programme :

### Vendredi 08 novembre

12h00 à 18h30 Confirmation des inscriptions

### Samedi 09 novembre

08h30 à 10h00 Confirmation des inscriptions

10h00 Briefing skippers

12h00 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

19h00 Apéritif de classe et discours de bienvenue

### Dimanche 10 novembre

11h00 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

20h00 Repas des équipages

### Lundi 11 novembre

10h00 1<sup>er</sup> signal d'avertissement

15h00 Heure limite du dernier signal d'avertissement

A suivre Remise des prix au YCC

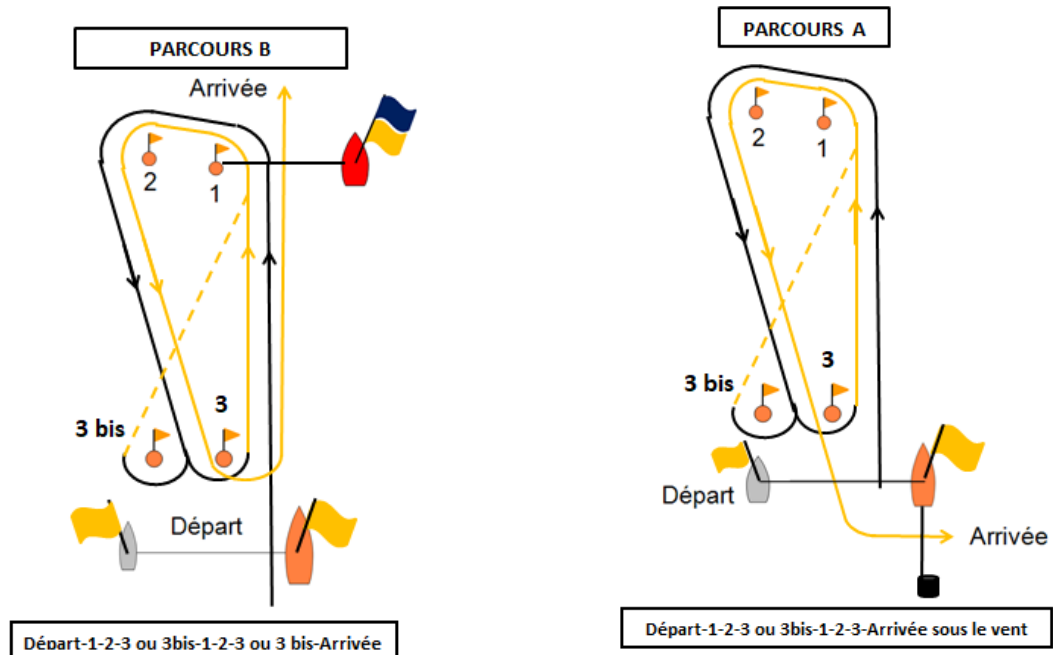
5.2 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après : **15h00**

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

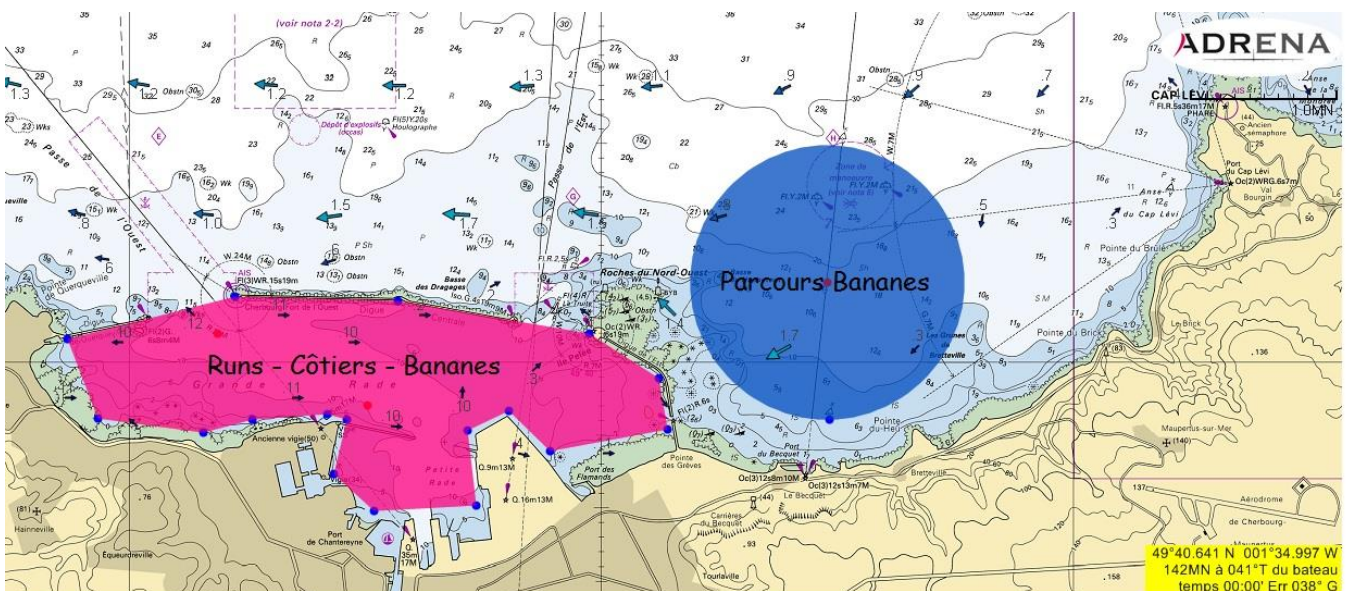
Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales et disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.yc-cherbourg.com>

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours de type banane (coefficient 1) seront :



- 7.2 Des parcours côtiers (coefficient 0.5) dans la Rade de Cherbourg pourront être organisés chaque matin au départ du ponton pour rejoindre la zone de course, ou chaque soir pour rejoindre le ponton.
- 7.3 Un Run de vitesse (coefficient 0.5) au portant pourra être organisé soit pour rejoindre la zone de course le matin ou pour rentrer au port à l'issue d'une des journées de courses.
- 7.4 L'emplacement des zones de course sera dans les rades de Cherbourg et/ou en baie du Becquet décrit ci-dessous :



## 8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44.1.

Un jugement sur l'eau, dont les modalités seront précisées dans les instructions de course, pourra être mis en place.

## 9. CLASSEMENT

9.1 **2** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 à 8** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 10. PLACE AU PORT

Les bateaux seront regroupés sur le PONTON J à proximité de la capitainerie du Port Chantereyne et du YCC.

## 11. GRUTAGES

Le grutage sera effectué à l'aide d'une grue positionnée sur la zone technique du port Chantereyne. Une zone sera dédiée au stationnement des remorques.

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 13. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. **Chaque bateau doit avoir une VHF portable fonctionnelle durant les courses.**

## 14. PRIX

14.1 La remise des prix aura lieu le 11 novembre au Yacht Club de Cherbourg.

14.2 Des trophées et des prix seront attribués aux trois premiers bateaux du classement général de l'épreuve.

14.3 Un classement séparé pourra être fait pour l'ensemble des parcours côtiers, avec un prix spécifique décerné au vainqueur.

14.4 Si un run de vitesse au portant est organisé durant le championnat, un prix spécifique pour le vainqueur de ce run pourra être attribué.

## 15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le Yacht Club de Cherbourg :

Pour les inscriptions :

Téléphone le 02 33 94 28 05

[yc-cherbourg@wanadoo.fr](mailto:yc-cherbourg@wanadoo.fr)

Pour les informations techniques :

[info@axesail.com](mailto:info@axesail.com)

## 17. HEBERGEMENT

Des tarifs préférentiels ont été négociés à l'**Hôtel Chantereyne** (à proximité du Port Chantereyne)

Tél : 02 33 93 02 20

[reception@hotelchantereyne.com](mailto:reception@hotelchantereyne.com)

et à **L'Hôtel Ambassadeur**

(10mn à pied du port Chantereyne)

Tél : 02 33 43 10 00

[contact@ambassadeurhotel.com](mailto:contact@ambassadeurhotel.com)

## 17. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Ven. <b>08</b>	00h21	2,48m	
	<b>06h10</b>	<b>5,34m</b>	<b>51</b>
	12h51	2,50m	
	<b>18h22</b>	<b>5,49m</b>	<b>56</b>
Sam. <b>09</b>	01h08	2,17m	
	<b>06h50</b>	<b>5,66m</b>	<b>61</b>
	13h34	2,17m	
	<b>19h03</b>	<b>5,79m</b>	<b>66</b>
Dim. <b>10</b>	01h48	1,90m	
	<b>07h26</b>	<b>5,95m</b>	<b>71</b>
	14h11	1,91m	
	<b>19h41</b>	<b>6,04m</b>	<b>75</b>
Lun. <b>11</b>	02h24	1,69m	
	<b>08h00</b>	<b>6,16m</b>	<b>78</b>
	14h45	1,70m	
	<b>20h17</b>	<b>6,22m</b>	<b>81</b>

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime\\_Appel.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf)